

Fiche thématique

C'est la  
**VIE**  
*That's life!*

# Violences sexuelles

ATELIER À L'INTENTION DES JEUNES  
ET DES ADOLESCENT·E·S



# Informations clés

## DÉFINITIONS : COMPRENDRE LES VIOLENCES SEXUELLES

- ▶ **Les violences sexuelles consistent à obliger une personne à subir, à accomplir ou à être confrontée à des actes d'ordre sexuel sans son libre consentement.**
- ▶ **Les violences sexuelles recouvrent des situations et des actes très variés. Elles peuvent prendre des formes multiples** : viols, attouchements, harcèlement sexuel, fait d'exiger des relations sexuelles non désirées contre des faveurs ou de l'argent, mariages forcés, mutilations génitales féminines ou encore négation du droit d'utiliser la contraception ou de se protéger contre des infections sexuellement transmissibles<sup>1</sup>.

### La violence sexuelle

« Tout acte sexuel, tentative pour obtenir un acte sexuel, commentaire ou avances de nature sexuelle, ou actes (...) dirigés contre la sexualité d'une personne en utilisant la coercition\*, commis par une personne indépendamment de sa relation avec la victime, dans tout contexte, y compris, mais sans s'y limiter, le foyer et le travail »\*\*.

- **Les violences sexuelles comprennent notamment les viols ou tentatives de viol, les abus sexuels, l'exploitation sexuelle et le harcèlement sexuel.**

\* C'est à dire le recours à la force, l'intimidation psychologique, le chantage ou les menaces.

\*\* OMS. Rapport mondiale sur la violence et la santé, 2002. p. 165

### Le viol

Il n'existe aucune définition universellement reconnue en droit international. La définition est variable selon les pays. Il est important de se renseigner sur la législation en vigueur dans son pays.

L'OMS définit le viol comme « **tout acte de pénétration**, même légère, de la vulve ou de l'anus, **imposé** notamment par la force physique, en utilisant un pénis, d'autres parties du corps ou un objet. Il y a tentative de viol si l'on essaie de commettre un tel acte »\*.

**Le viol peut être commis dans le mariage (viol conjugal), par un petit ami, une connaissance ou des étrangers.**

\* OMS. Rapport mondiale sur la violence et la santé, 2002. p. 165

### L'abus sexuel

Au-delà du viol, les abus sexuels comprennent toutes atteintes sexuelles commises avec force, contrainte ou à la faveur d'un rapport inégal. Exemples d'abus sexuels :

- ▶ forcer quelqu'un à retirer ses vêtements
- ▶ forcer quelqu'un à s'engager dans des actes sexuels, tels que forcer à embrasser ou à toucher
- ▶ forcer quelqu'un à observer des actes sexuels.

Si quelqu'un vous touche d'une manière qui vous met mal à l'aise, il s'agit d'un abus sexuel et **vous avez le droit de lui dire d'arrêter**.

## Le harcèlement sexuel

Le harcèlement est le fait de soumettre sans répit une personne à des remarques, critiques, sollicitations ou attaques répétées afin de la malmener. En cas de harcèlement sexuel, elles ont pour sujet la sexualité.

**« Le harcèlement sexuel correspond à toute avance sexuelle malvenue, généralement répétée et sans réciprocité, attention sexuelle non sollicitée, demande de faveurs sexuelles, allusion sexuelle ou autre attitude verbale ou physique de nature sexuelle\* ».**

Il a « pour objet ou pour effet de violer la dignité d'une personne, en particulier lorsque ce comportement crée un environnement intimidant, hostile, dégradant, humiliant ou offensant\*\* ».

\* UNHCR, La violence sexuelle et sexiste contre les réfugiés, les rapatriés et les personnes déplacées, principes directeurs pour la prévention et l'intervention, 2003.

\*\* La Convention du Conseil de l'Europe sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique (Convention d'Istanbul), article 40.

## L'exploitation sexuelle

Forme de violence sexuelle se produisant lorsqu'une personne est contrainte de se livrer à des activités sexuelles ou lorsqu'une ou d'autres personnes se livrent à des activités sexuelles sur elle en échange d'une quelconque contrepartie (comme de la nourriture, un logement, de la drogue, des cigarettes, des cadeaux ou de l'argent, voire de l'affection)\*.

\* UK National Working Group for Sexually Exploited Children and Young People, NWG

## Violences sexuelles à l'encontre des enfants : l'âge du consentement sexuel

**Les activités sexuelles avec un enfant qui, conformément au droit national, n'a pas atteint l'âge légal pour entretenir des activités sexuelles, sont considérées comme des abus sexuels\*, même si l'enfant donne son consentement.**

L'âge du consentement sexuel (tel que défini par la loi nationale), signifie que toute activité sexuelle avec un enfant n'ayant pas atteint cet âge est interdite en toutes circonstances, et que l'éventuel consentement de celui-ci est nul d'un point de vue juridique.

Les activités sexuelles sont aussi considérées comme des violences lorsqu'elles sont commises contre un enfant par un autre enfant, si l'auteur des faits est sensiblement plus âgé que la victime ou fait usage de son pouvoir, de menaces ou d'autres moyens de pression »\*\*.

\* Convention du Conseil de l'Europe sur la protection des enfants contre l'exploitation et les abus sexuels (Convention de Lanzarote), STCE n° 201, adoptée le 25 octobre 2007 ; art. 8, paragraphe 1.

\*\* Comité de l'ONU des droits de l'enfant, Observation Générale N°13 (2011): le droit de l'enfant d'être protégé contre toutes les formes de violence. Document des Nations Unies CRC/C/GC/13. OHCHR, Genève, 18 avril 2011

## VIOLENCES SEXUELLES ET INÉGALITÉS DE GENRE

- ▶ **Les violences sexuelles font partie des violences basées sur le genre.** Elles reflètent et renforcent les inégalités de genre. En effet :
  - ➔ Si les garçons et les hommes sont aussi victimes de violences sexuelles, les filles et les femmes les subissent dans des proportions beaucoup plus importantes.
  - ➔ La prise de risques et les comportements sexuels agressifs des jeunes hommes sont souvent valorisés et tolérés, dans une certaine mesure, par la société<sup>2</sup>.
- ▶ Il est important de s'interroger sur les **normes et stéréotypes liés au genre** (notamment les questions qui entourent la masculinité, la soumission et la sexualité) afin de réduire les inégalités entre les sexes et donc de lutter contre les violence sexuelles.
- ▶ **Il est important que les garçons et les hommes se mobilisent et s'impliquent dans la lutte contre les inégalités de genre et les violences sexuelles.**

### Qu'est-ce que le genre ?

Le mot « sexe » fait référence aux différences biologiques entre mâles et femelles. Le « genre », lui, renvoie aux **différences sociales entre femmes et hommes**, c'est-à-dire aux rôles, comportements, ou encore activités qu'une société considère comme appropriés pour les femmes et les hommes. **Le genre est une construction des relations (inégalées ou non) entre les deux catégories sociales que sont les hommes et les femmes.**

## CONTEXTES ET AUTEURS DES VIOLENCES SEXUELLES

- ▶ Les filles sont particulièrement vulnérables à la violence des personnes qu'elles connaissent, partenaires intimes compris. **Les principaux auteurs de violences sexuelles contre les filles sont de loin leur ancien ou actuel mari, partenaire ou petit ami.<sup>3</sup>**
- ▶ Les rapports sexuels forcés peuvent survenir partout (y compris chez soi, dans sa famille ou dans les endroits considérés sûrs tels que les écoles ou les lieux de culte).
- ▶ **Une proportion considérable de filles dit avoir subi des violences sexuelles sur le chemin de l'école, ainsi qu'au sein-même de leur école ou de leur université**, notamment dans les salles de classe, les toilettes et les dortoirs, de la part d'autres élèves ou d'enseignants<sup>4</sup>.

### L'initiation sexuelle forcée

Pour une part importante des jeunes filles, la première expérience sexuelle est non désirée ou forcée. Des données laissent à penser que plus la femme est jeune au moment de sa première expérience sexuelle, plus il y a de chances que celle-ci ait eu lieu sous la contrainte.

2 UNFPA. Impliquer les hommes et les garçons. Mai 2018

3 UNICEF. Hidden in Plain Sight: A statistical analysis of violence against children, 2014

4 OMS. Comprendre et lutter contre la violence à l'égard des femmes. La violence sexuelle. 2012, p.5

# CONSÉQUENCES DES VIOLENCES SEXUELLES

- ▶ **Les violences sexuelles peuvent avoir des conséquences désastreuses sur la santé sexuelle et reproductive, la santé mentale mais aussi le bien-être social des personnes qui en sont victimes.**
- ▶ **Conséquences possibles sur la santé sexuelle et reproductive en cas de viol :** traumatismes gynécologiques, infections sexuellement transmissibles (y compris le VIH/SIDA), grossesses adolescentes et/ou non désirées, interruptions de grossesses pratiquées dans des conditions dangereuses, fistules traumatiques.
- ▶ **Les rapports sexuels forcés sont rarement protégés et présentent donc un risque accru de grossesses non désirées et de contraction d'infections sexuellement transmissibles, y compris le VIH et le SIDA.**
- ▶ **Conséquences possibles sur la santé mentale :** angoisse, dépression, état de stress post- traumatique, troubles du sommeil, tentatives de suicide. L'impact psychologique de la violence sexuelle peut être aggravé par la honte, le secret et la stigmatisation qui l'accompagnent.<sup>5</sup>
- ▶ **Quelles que soient les violences sexuelles, elles peuvent également engendrer un sentiment d'insécurité, d'isolement et une diminution de l'estime de soi.**
- ▶ **Conséquences possibles sur le bien-être social :** stigmatisation, rejet de la personne par sa famille et la communauté, interruption de la scolarité, isolement social.
- ▶ Concernant l'impact sur les comportements, des recherches ont montré que les filles victimes de violences sexuelles courent un risque plus élevé de subir des violences conjugales et d'être exploitées/ impliquées dans le travail du sexe plus tard dans leur vie.

# UNE VIOLATION DES DROITS HUMAINS

- ▶ Nous sommes tou·te·s maîtres de notre propre corps. Cela inclut le droit de ne pas subir de violences sexuelles ni de pressions nous poussant à la violence envers autrui. Être maître de son propre corps, c'est aussi décider si et quand on veut des rapports sexuels.
- ▶ Pour être maîtres de notre corps et le protéger, nous devons tou·te·s être traité·e·s avec respect et dignité : chaque être humain y a droit.
- ▶ Nul n'a le droit d'abuser du corps d'autrui, de le blesser ou de le violer.
- ▶ **Quels que soient le contexte ou les auteur·e·s, les violences sexuelles constituent toujours une violation des droits humains. Elles sont toujours inacceptables et la victime n'est jamais coupable. Une tenue vestimentaire ou une attitude ne peuvent jamais justifier une violence sexuelle.**

<sup>5</sup> UNICEF. Op.cit., p. 62

## QUE FAIRE EN CAS DE VIOLENCE SEXUELLE ? RECOMMANDATIONS

- Personne ne doit accepter de subir ou de laisser subir une forme quelconque de violence sexuelle, qu'elle provienne d'inconnus, d'amis, de professeurs, ou même de membres de sa famille.
- Il est de la responsabilité de chacun·e de signaler tout cas de violence sexuelle.
- Les victimes de violences sexuelles ne doivent pas être rejetées, mais soutenues et orientées vers des structures de prise en charge.
- Parlez de l'agression subie (ou dont vous avez été témoin) à une personne de confiance ou à un·e professionnel·le.** Des adultes de confiance peuvent vous indiquer les services dédiés au soutien des victimes de violences sexuelles.

**Il n'est pas facile de parler d'une violence sexuelle. Un très grand nombre de personnes se taisent par honte, crainte des représailles, peur d'être blâmées, rejetées par la société ou de ne pas être crues.**

**Si vous vous sentez coupable, honteux·se, si vous avez peur ou si vous doutez de vous-même, sachez que ce sont des réactions liées au contrecoup de l'agression → Ces réactions sont normales. C'est ce que vous avez vécu qui n'est pas normal.**

**Briser le silence peut toutefois vous permettre d'obtenir l'aide nécessaire, de surmonter cette expérience traumatisante et de prévenir certaines conséquences.**

- Cherchez de l'aide auprès des professionnel·le·s : services de santé, services sociaux, associations d'aide aux victimes de violence, etc.
  - Il est très important de recevoir des soins médicaux dans les plus brefs délais après une agression sexuelle.
-  **Lorsqu'il s'agit d'un viol, la victime doit se rendre le plus tôt possible (avant 72h = 3 jours) dans un centre de santé. Ce délai est primordial pour prévenir les infections sexuellement transmissibles, notamment le VIH/SIDA, prévenir une grossesse (grâce à la contraception d'urgence) et fournir un certificat médico-légal.**
  - L'accès à une écoute et des soins psychologiques rapides permet aussi de diminuer les conséquences psychologiques de l'agression.
  - Même si l'agression est ancienne, l'accès à une prise en charge médicale et psychologique est essentielle.
  - La victime peut également chercher des conseils et de l'aide auprès de professionnel·le·s ou d'associations si elle souhaite porter plainte contre le(s) agresseur(s).



# Objectifs éducatifs

## AXE 1 : MOBILISER LES SAVOIRS ET EXPLORER LES REPRÉSENTATIONS À PARTIR DES EXTRAITS VIDÉO

- ▶ Les adolescent·e·s/jeunes auront mobilisé leurs connaissances et exprimé leurs représentations et ressentis relatifs aux violences sexuelles.
- ▶ Les adolescent·e·s/jeunes seront capables de reconnaître, nommer et expliquer les différentes formes que peuvent prendre les violences sexuelles.
- ▶ Les adolescent·e·s/jeunes se seront interrogé·e·s sur les normes et stéréotypes associés au genre (notamment les représentations de la masculinité, des relations et de la sexualité) comme facteurs favorisant les violences sexuelles.
- ▶ Les adolescent·e·s/jeunes seront capables d'expliquer les conséquences des violences sexuelles (sur la santé sexuelle et reproductive, la santé mentale et le bien-être social).
- ▶ Les adolescent·e·s/jeunes seront capables d'expliquer ce qu'il convient de faire lorsque l'on est victime ou témoin d'une violence sexuelle (notamment d'un viol).
- ▶ Les adolescent·e·s/jeunes auront pris conscience et seront capables d'expliquer que toute violence sexuelle, quel que soit l'auteur :
  - ▶ constitue toujours une violation des droits humains
  - ▶ est toujours inacceptable
  - ▶ et que la victime n'est jamais coupable.

## AXE 2 : FAIRE LE LIEN ENTRE LA SÉRIE C'EST LA VIE ! ET LE VÉCU DES PARTICIPANT·E·S

- ▶ Les adolescent·e·s/jeunes auront fait le lien entre les cas de violences sexuelles traités dans la série et les situations réelles rencontrées dans leur vie quotidienne.
- ▶ Les adolescent·e·s/jeunes auront identifié, dans leur environnement, les personnes ressources et les lieux où il·elle·s peuvent accéder à des services de prise en charge des violences sexuelles.
- ▶ Les adolescent·e·s/jeunes auront identifié les obstacles à la prise en charge des victimes et aux poursuites contre les agresseurs (y compris leurs propres résistances et représentations).
- ▶ Les adolescent·e·s/jeunes auront identifié leurs propres stratégies d'adaptation (ou absence de stratégie) pour se protéger des violences sexuelles, prévenir leurs conséquences et solliciter de l'aide.



## AXE 3 : PRENDRE DES DÉCISIONS ÉCLAIRÉES ET IDENTIFIER DES STRATÉGIES D'ADAPTATION

- ▶ Les adolescent·e·s/jeunes seront capables de faire des choix éclairés et de se protéger en cas de violence sexuelle (notamment de viol) : se confier à une personne de confiance, solliciter l'aide de professionnel·le·s, se rendre dans un centre de santé.
- ▶ Les adolescent·e·s/jeunes seront capables de soutenir et d'accompagner une personne ayant été victime de violences sexuelles : signaler le cas de violence, orienter la personne vers une prise en charge adaptée, ne pas juger, ni banaliser.
- ▶ Les adolescent·e·s/jeunes auront amélioré leur capacité à s'affirmer et à refuser tout acte sexuel non désiré.
- ▶ Les adolescent·e·s/jeunes auront amélioré leur capacité à respecter le droit d'autrui à refuser tout acte sexuel non désiré.
- ▶ Les adolescent·e·s/jeunes auront proposé des actions d'amélioration réalistes (individuelles ou collectives) pour prévenir et lutter contre les violences sexuelles dans leur environnement.
- ▶ Les adolescent·e·s/jeunes auront amélioré leur sentiment d'efficacité personnelle (pour refuser et dénoncer les actes sexuels non désirés, faire respecter leurs droits et leur dignité, se protéger et protéger leurs proches des violences sexuelles).



# Pour accompagner l'animation

## Axe 1

### RÉSUMÉ DE LA SITUATION PRÉSENTÉE DANS L'EXTRAIT VIDÉO (14'35'')

À Ratanga, plusieurs filles du lycée sont victimes de harcèlement sexuel. Rachel tente de briser le silence, mais rien n'est fait pour lutter contre ces violences à l'égard des filles. Quelques jours plus tard, Aïssa est violée sur le chemin de l'école. Elle est aidée par Rachel et l'association de Magar, grâce auxquelles elle accède à une prise en charge médicale et des conseils juridiques. Cependant, par peur de la honte et de la stigmatisation, les parents d'Aïssa souhaitent la retirer de l'école et l'envoyer au village.

### ÉTUDE DE CAS – EXEMPLES DE QUESTIONS EN LIEN AVEC L'EXTRAIT VIDÉO

- ▶ Que se passe-t-il dans l'extrait que nous venons de voir ? Qui sont les personnages ? Pouvez-vous décrire les évènements ? Quelles situations problématiques rencontrent les filles du lycée, Rachel et Aïssa ? Pouvez-vous nommer les violences sexuelles dont elles sont victimes ?
  - **Réponse :** les filles du lycée sont victimes de harcèlement sexuel ; Rachel s'oppose aux agresseurs et dénonce les cas de harcèlement ; Aïssa se fait violer par des lycéens sur le chemin de l'école ; Rachel aide Aïssa à accéder à une prise en charge après son viol ; Magar accompagne les victimes de violence, tente de mobiliser la communauté et de lutter contre l'impunité des agresseurs.
  - **Les violences sexuelles abordées dans l'extrait :** le harcèlement sexuel physique (les garçons tentent d'embrasser les filles, Tapo touche les seins de Rachel) et le viol.
- ▶ Quelles sont (peuvent être) les conséquences de ces violences sexuelles ?
  - **Réponse :** cf. Informations clés (partie sur les conséquences des violences sexuelles p.5).
- ▶ Que font les personnages pour répondre à cette situation ? Qu'en pensez-vous ? Est-ce efficace ?
  - **Réponses et discussions :**
    - ▶ Rachel s'oppose aux agresseurs et parle du harcèlement subi à des personnes de confiance (mais elle ne dénonce pas son agresseur) → **parler des violences sexuelles** permet d'améliorer la prise en charge des personnes qui en sont victimes, de lutter contre le sentiment de honte/ culpabilité, mais aussi contre l'impunité des agresseurs.
    - ▶ Suite au viol, Rachel accompagne et oriente Aïssa vers une prise en charge appropriée → Elle permet à Aïssa de recevoir des soins dans les 72h après le viol (prévenir la transmission du VIH, la survenue d'une grossesse et recueillir des preuves médico-légales).
    - ▶ Aïssa accepte de parler du viol qu'elle a subi et d'être prise en charge. Elle a le courage de porter plainte au commissariat → elle fait preuve de courage malgré la peur, le sentiment de honte et le risque de stigmatisation.

- Magar accompagne Aïssa lors de toutes les étapes de sa prise en charge ➔ importance des personnes de confiance et des **associations d'aide aux victimes pour rompre l'isolement, briser le silence** et améliorer la prise en charge.
- Les parents d'Aïssa souhaitent l'envoyer au village et la retirer de l'école car ils ont peur de la stigmatisation ➔ ils renforcent ainsi **le sentiment de culpabilité** d'Aïssa et la prive d'éducation.

► **Quels sont les points forts/ressources de Rachel et Aïssa ? Quels sont les obstacles qu'elles rencontrent (pour lutter contre les violences sexuelles, briser le silence, être prises en charge) ? Qu'en pensez-vous ?**

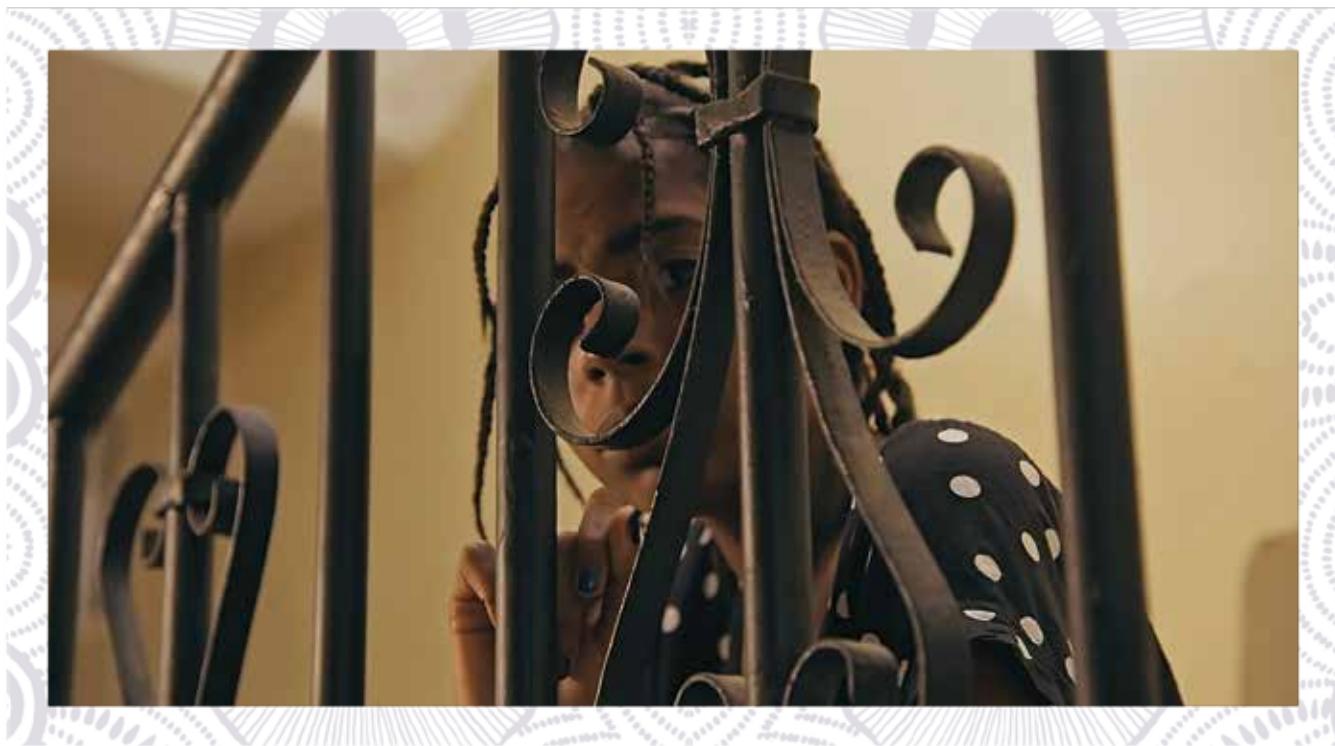
- **Ressources** : Rachel a des amies et des personnes de confiance à qui parler. Elle connaît une association d'aide aux victimes. Aïssa est aidée par Rachel et accompagnée par l'association de Magar. Toutes les deux acceptent de briser le silence.
- **Obstacles** : peur des représailles ; honte de parler des violences sexuelles subies, notamment lorsque les agresseurs sont des proches ; absence de réaction des responsables du lycée et donc impunité des agresseurs ; peur de ne pas être crue ; stigmatisation des victimes de violences sexuelles qui renforce leur sentiment de culpabilité.

► **Pouvez-vous expliquer ce qu'il convient de faire si l'on est victime ou témoin de violences sexuelles ? Quels conseils donneriez-vous à une amie qui a été victime de viol ? Où peut-elle se rendre pour être prise en charge ? Dans quels délais et pourquoi ?**

- **Réponse** : Avant tout, il est important de parler de l'agression à une personne de confiance ou à un·e professionnel·le. La victime n'est jamais coupable. Il est de la responsabilité de chacun de signaler tout cas de violence sexuelle. La personne victime doit être soutenue et orientée vers des structures de prise en charge adaptées ➔ services de santé, services sociaux, associations d'aide aux victimes. L'accès à des soins médicaux et psychologiques rapides permet de diminuer les conséquences de l'agression. **Lorsqu'il s'agit d'un viol, la victime doit se rendre le plus tôt possible (avant 72h = 3 jours) dans un centre de santé. Ce délai est primordial pour prévenir les IST (notamment le VIH/SIDA), la survenue d'une grossesse et fournir un certificat médico-légal.** La victime peut également chercher des conseils et de l'aide auprès de professionnel·le·s ou d'associations si elle souhaite porter plainte contre le(s) agresseur(s).

► **Quelles sont les autres formes que peuvent prendre les violences sexuelles ?**

- **Réponse** : le viol conjugal ou par un partenaire intime ; la tentative de viol ; le harcèlement sexuel verbal (demande de faveurs sexuelles ou allusions sexuelles répétées) ; le fait de forcer une personne à retirer ses vêtements, à embrasser, à toucher ; l'exploitation sexuelle (exiger des relations sexuelles contre des faveurs ou de l'argent) ; le mariage forcé ; les mutilations génitales féminines (dont l'excision) ; la négation du droit d'utiliser la contraception ou de se protéger contre des IST.



- ▶ Dans l'extrait vidéo, les victimes de violences sexuelles sont uniquement des filles. Qu'en pensez-vous ? Comment peut-on expliquer cette situation ? Que pensez-vous de la phrase de Job, l'animateur radio, lorsqu'il dit : « *un vrai mec ne viole pas* » ?
  - **Réponse possible :** les garçons (et les hommes) peuvent être victimes de violences sexuelles. Cependant, les filles et les femmes les subissent dans des proportions beaucoup plus importantes. Cette situation est liée aux inégalités de genre, aux rôles attribués aux hommes et aux femmes, aux attitudes associées à la masculinité/féminité et tolérées pour les garçons et les filles, aux représentations de la virilité. Toutes ces représentations, attitudes et normes encouragent les situations de violences sexuelles à l'encontre des femmes.
- ▶ Dans l'extrait vidéo, Magar propose d'organiser un débat sur les relations entre filles et garçons pour combattre les tabous. Qu'en pensez-vous ? Pensez-vous que cela pourrait être efficace ? Pourquoi ?

## Axe 2

### LIEN ENTRE LA SÉRIE (AILLEURS) ET LE VÉCU DES PARTICIPANT·E·S (ICI)

#### EXEMPLES DE QUESTIONS

- ▶ Dans votre vie, avez-vous rencontré des situations semblables à celles du film (ou connaissez-vous des personnes ayant vécu de telles situations) ? → exemples : avoir subi ou avoir été témoin de violences sexuelles (abus, viols, harcèlement verbal et physique, etc.) ; avoir aidé (ou essayé d'aider) une personne victime de violences sexuelles, etc.
- ▶ Comment avez-vous réagi ? Qu'avez-vous fait ? Quelles ont été les conséquences ? Qu'est-ce qui vous a aidé (ou aurait pu vous aider) ?
- ▶ Vous-même, que ressentez-vous lorsque vous devez parler des violences sexuelles (de la honte, de la gêne, de la colère...) ? Vous sentez-vous vulnérables ? Pourquoi ?
- ▶ Pensez-vous que beaucoup d'adolescent·e·s sont victimes de violences sexuelles dans votre lycée ? Pensez-vous qu'ils savent ce qu'il convient de faire en cas de violence sexuelle (notamment en cas de viol) ? Pourquoi dites-vous cela ?
- ▶ La lutte contre les violences sexuelles nécessite l'implication des hommes. Qu'en pensez-vous ? Est-ce une réalité ici pour vous ?
- ▶ Dans votre environnement, quelles sont les ressources dont vous disposez pour accéder à des informations et/ou une prise en charge (médicale, psychologique, juridique et sociale) en cas de violence sexuelle (infirmier·ère scolaire, centre de santé, associations d'aide aux victimes de violences, sites internet, etc.) ? Y avez-vous facilement accès ?



# ABAQUE DE RÉGNIER – ÉCHANGER AUTOUR DES FAUSSES CROYANCES

## Proposition d'affirmations :

► « *Si une fille s'habille de manière sexy, c'est normal qu'elle se fasse violer* »

Quel que soit le contexte, les violences sexuelles constituent toujours une violation des droits humains. Il n'existe pas de violences sexuelles « normales ». Elles sont toujours inacceptables et la victime n'est jamais coupable. Une tenue vestimentaire ou une attitude ne peuvent jamais justifier une violence sexuelle.

► « *Si une fille subit des rapports sexuels forcés dans le cadre de son mariage, elle est violée* »

Il s'agit alors d'un viol conjugal. Même dans le cadre du mariage, nul n'a le droit d'abuser du corps d'autrui.

► « *Les violences sexuelles sont le plus souvent commises par des inconnus* »

Les principaux auteurs de violences sexuelles contre les filles sont, de loin, leur ancien ou actuel mari, partenaire ou petit ami.

► « *La première expérience sexuelle des jeunes filles est souvent non désirée ou forcée* »

Plusieurs enquêtes témoignent de cette réalité<sup>6</sup>. Les données démontrent aussi que plus la femme est jeune au moment de sa première expérience sexuelle, plus il y a de chances que celle-ci ait eu lieu sous la contrainte.

► « *Il peut y avoir violence sexuelle sans pénétration sexuelle* »

Tout acte d'ordre sexuel commis à l'encontre d'une personne sans son consentement (en utilisant la force, l'intimidation, le chantage ou les menaces) est considéré comme une violence sexuelle. Cela comprend les viols mais aussi les attouchements, les avances sexuelles verbales, le fait de forcer quelqu'un à retirer ses vêtements, à embrasser ou encore à observer des actes sexuels.

► « *Un « vrai homme » doit dominer sa partenaire* »

L'idée que l'on se fait de la virilité est souvent profondément ancrée. Dès leur plus jeune âge, la société dicte aux garçons leur rôle social, qui vise à permettre aux hommes de conserver le pouvoir et le contrôle. Ainsi conditionnés, beaucoup croient qu'il est normal pour un homme d'adopter un comportement dominant à l'égard des filles et des femmes. Beaucoup croient qu'il est « naturel » pour les hommes d'être violents. Mais les définitions de la masculinité sont multiples. Nous pouvons tous décider de la mesure dans laquelle nous acceptons certaines normes sociales.

► « *Un homme ne peut pas se faire violer* »

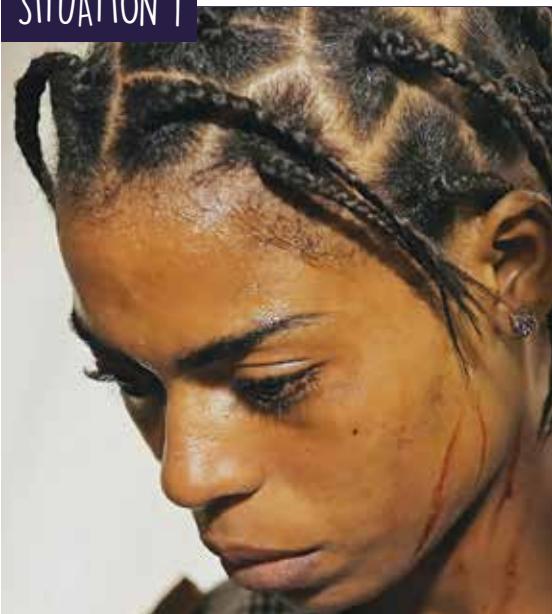
Si les filles et les femmes subissent les violences sexuelles dans des proportions beaucoup plus importantes, les garçons et les hommes en sont aussi victimes. Il existe moins d'études sur ce phénomène et les faits donnent à penser que les hommes auront encore plus de difficultés que les femmes à révéler les violences subies. Cela tient notamment à la honte et aux représentations sur la virilité et la sexualité masculine.

<sup>6</sup> OMS, Rapport mondial sur la violence et la santé, 2002

## Axe 3

### CARTES SITUATIONS

#### SITUATION 1



« J'ai 14 ans et j'ai été forcée à avoir des rapports sexuels avec un garçon de mon école.

Je n'ai pas su me défendre. Cela s'est passé avant hier.

Je suis effondrée. Je me sens perdue et j'ai très peur. »

#### Que dois-je faire ?

#### DÉCISIONS POSSIBLES

1 Je ne dis rien à personne car j'ai honte et je me sens coupable.



#### CONSÉQUENCES POSSIBLES

Je suis tombée enceinte et j'ai été obligée de quitter l'école. L'accouchement a été compliqué et douloureux. Les médecins m'ont dit que j'avais eu de la chance de ne pas avoir attrapé le VIH/SIDA. Je pleure tout le temps et je ne dors plus.

2 Je n'ai pas le courage d'en parler à mes parents mais je me confie à une amie/personne de confiance. Elle m'accompagne au centre de santé pour rencontrer des professionnel·le·s et avoir des conseils.



J'ai pu me confier à une professionnelle de santé en toute confidentialité. Heureusement, j'y suis allée assez tôt. Elle m'a donné un contraceptif d'urgence. J'ai également pu prendre un traitement qui prévient l'infection par le VIH. Je suis rassurée, même si je continue à faire des cauchemars. L'équipe m'a également orientée vers une assistante sociale et une association d'aide aux victimes. Je ne sais pas encore si je vais porter plainte.

3 Je me renseigne sur internet et je pose des questions sur des forums.



Je lis que je peux être enceinte et avoir attrapé des maladies, mais il y a trop d'informations. Certains sites conseillent d'aller consulter des professionnels. D'autres donnent des recettes pour ne pas avoir de bébé. Je ne sais pas quels conseils je dois suivre. Je me sens seule.

4 Autre stratégie?

## SITUATION 2



« Je suis avec ma copine depuis 6 mois.

Aujourd’hui, nous sommes seuls à la maison et nous nous embrassons passionnément. Je la caresse et j’ai l’impression qu’elle apprécie, alors je vais plus loin...

Au bout de quelques minutes, elle me repousse et me demande d’arrêter. »

## Comment dois-je réagir ?

### DÉCISIONS POSSIBLES

**1** Je continue malgré ses protestations et nous avons une relation sexuelle. Elle dit non, mais je vois bien qu’elle aime ça. Et je ne vais quand même pas m’arrêter maintenant. Je suis un homme !

**2** J’arrête car je ne veux pas la forcer. Je veux qu’elle me désire vraiment. Je suis frustré, mais je la respecte.

**3** Je la laisse partir, mais je me mets en colère. C’est vraiment une allumeuse ! Comment peut-elle refuser au dernier moment. Si elle m’aimait vraiment, elle en aurait envie. Que vont penser les autres ?

**4** Autre réaction ?

### CONSÉQUENCES POSSIBLES

→ Ma copine finit par ne plus résister et se soumet. Lorsque j’arrête, des larmes coulent sur ses joues. Je réalise que je l’ai violée.

→ Nous n’avons pas eu de rapports sexuels. J’ai su résister à mon désir et je l’ai respectée. Notre relation est encore plus forte aujourd’hui.

→ Ma copine m’a quitté. Il paraît que je ne la respecte pas. Pourtant, je ne l’ai pas forcée...

## SITUATION 3



« Mon professeur m'a demandé de venir chez lui pour parler de mes notes.

Il me dit que si je suis gentille, je pourrai moi-même les choisir et je serai première de la classe.

Pendant qu'il me parle, il me caresse le dos et m'attire vers lui. »

## Que dois-je faire ?

### DÉCISIONS POSSIBLES

1 Je m'éloigne de lui et je dis poliment que je dois partir car mes parents m'attendent. Je rentre chez moi et je me confie à un·e proche de confiance.



### CONSÉQUENCES POSSIBLES

J'ai toujours un peu peur de retourner au collège, mais grâce à mon témoignage, nous avons réalisé que je n'étais pas la seule à subir ces violences sexuelles. Nous avons porté plainte. Je me sens fière d'avoir su me protéger et je peux poursuivre mes études.

2 Je le laisse faire et je ne dis rien. Je ne peux pas me permettre de le mettre en colère et d'avoir de mauvaises notes.



Mon professeur m'a forcée à avoir des rapports sexuels. Je suis tombée enceinte et j'ai été obligée de quitter l'école. Le bébé est né trop tôt et il est très fragile. On m'a dit que je n'avais pas attrapé le SIDA... mais de toute manière ma vie est fichue.

3 Je le repousse et je me précipite hors de sa maison. Je n'en parle à personne car j'ai honte et j'ai trop peur des représailles. De toute manière, si je me plains, ce sera ma parole contre la sienne.



Je suis terrifiée à l'idée de retourner au collège et de croiser le professeur. J'y vais de moins en moins souvent. Je me sens seule. Je pleure tout le temps.

4 Autre décision ?

## SITUATION 4



« Depuis plusieurs semaines, mes copains s'amusent à suivre une fille du lycée parce qu'elle a mis une jupe courte et des talons.

Ils lui répètent qu'elle est excitante.

Ils se placent derrière elle pour lui caresser le dos. Certains ont essayé de l'embrasser et de lui toucher les seins.

La dernière fois, j'ai vu la fille pleurer et je ne sais pas trop comment réagir... »

## Que dois-je faire ?

### DÉCISIONS POSSIBLES

- 1 Je ne fais rien de particulier. Cette fille dramatise la situation. C'est juste une plaisanterie et mes copains ne font que s'amuser. Ils ne font rien de mal.
- 2 Je vais lui parler et je lui conseille de s'habiller différemment. Avec les tenues qu'elle porte, qu'elle ne s'étonne pas si les garçons lui font des avances ou essaient de la toucher. Elle l'a bien cherché.
- 3 Je n'aime pas trop la façon dont cette fille s'habille, mais elle fait ce qu'elle veut. Par contre, je demande à mes copains d'arrêter de la harceler. Je sais que ce qu'ils font n'est pas bien. Je leur dis à plusieurs reprises et je les menacent de les dénoncer s'ils continuent.
- 4 Autre décision ?

### CONSÉQUENCES POSSIBLES

- Depuis plusieurs jours, la fille n'est pas venue au lycée. Il paraît qu'elle va redoubler. Mes copains, eux, ont déjà trouvé une nouvelle cible...
- Mon intervention n'a fait qu'empirer les choses. Hier, la fille a tenté de se suicider.
- Hier, la fille est venue me remercier. Les meneurs du groupe ont été renvoyés du lycée. Ils ne veulent plus m'adresser la parole, mais je n'avais pas le droit de la laisser subir de telles violences sans rien faire. C'est aussi ça être un homme !

## SITUATION 5



« L'une de mes amies n'est pas venue au lycée aujourd'hui. Lorsque je lui rend visite, je la trouve en pleurs sur son lit.

Au début, elle refuse de me regarder et de répondre à mes questions. Elle finit par m'avouer qu'elle a été violée, qu'elle a honte et est terrorisée. »

## Que dois-je faire ?

### DÉCISIONS POSSIBLES

1 Je lui dis que je vais l'aider et qu'elle n'a pas à avoir honte. Elle n'a rien fait de mal. Je lui explique que nous devons en parler à un·e adulte de confiance et que si elle est d'accord, je vais l'accompagner dans un centre de santé au plus vite.

2 Je lui dis que je vais être là pour elle, mais qu'elle ne doit en parler à personne d'autre. Cela pourrait porter la honte sur sa famille et ses parents risqueraient de la retirer de l'école.

3 Je lui demande ce qu'elle a bien pu faire pour se faire violer et je lui dis d'arrêter de pleurer. Une fille doit être forte. Il faut qu'elle apprenne à se défendre. Si elle avait su, ce ne serait pas arrivé.

4 Je ne sais pas comment l'aider et je ne me sens pas capable de la soutenir. Je me renseigne et je contacte une association d'aide aux victimes de violence.

5 Autre stratégie ?

### CONSÉQUENCES POSSIBLES

→ Mon amie a été prise en charge à temps par des professionnel·le·s de santé (dans un délai de 3 jours). Elle a reçu une contraception d'urgence et un traitement permettant de prévenir l'infection par le VIH. Elle a aussi trouvé un soutien psychologique. Hier, elle a décidé de porter plainte.

→ Suite au viol, mon amie a contracté le VIH. Ses parents l'ont retirée de l'école et sont partis s'installer ailleurs.

→ Mon amie refuse de retourner l'école. Elle dit qu'elle a trop honte d'avoir été si faible. Elle ne mange plus, ne dort plus et ne parle plus à personne.

→ L'association s'est rapidement mobilisée pour accompagner mon amie et organiser sa prise en charge. Elle a reçu des traitements pour ne pas tomber enceinte et ne pas attraper de maladies. Elle a aussi trouvé une véritable écoute.

AUTRE SITUATION POSSIBLE (À CHOISIR/ADAPTER EN FONCTION DU CONTEXTE)



DÉCISIONS POSSIBLES

CONSEQUENCES POSSIBLES

1



2



3



4

# Synthèse & conclusion

Au-delà de l'atelier...

## TOUR DE TABLE

---

- ▶ **Quelle est l'idée principale/le point le plus important que vous retiendrez de cet atelier ?**
- ▶ **Pouvez-vous citer au moins une action (individuelle ou collective) que vous pourriez/ souhaiteriez mettre en place pour :**
  - prévenir les violences sexuelles (*sensibilisation/information, sécurisation de certains lieux, etc.*)
  - améliorer la prise en charge des personnes victimes de violences sexuelles
  - encourager la mobilisation/l'implication des garçons et des hommes dans la prévention et la lutte contre les violences sexuelles.

## INDIVIDUELLEMENT

---

- ▶ **Si vous le souhaitez, vous pouvez-également définir, pour vous-même, des objectifs de changement :** (« être *vigilant-e aux cas de violences sexuelles* »; « *réagir de manière appropriée si je suis témoin/victime* »; « *mieux affirmer mes choix/mes droits* »; « *être plus à l'écoute de ma/mon partenaire* »).

# Évaluation de l'atelier

Le questionnaire suivant est à donner aux participant·e·s **avant et après** l'atelier afin d'évaluer l'évolution de leurs connaissances et de leur sentiment d'auto-efficacité.

La **version pdf** (sur la clé USB) intègre, sur un même document, les questionnaires à remplir avant et après l'atelier. Il peut donc être distribué en début de séance (utilisation de la partie 1), puis conservé par les participants jusqu'à l'issue de l'atelier pour l'évaluation finale (utilisation de la partie 2).

Il est important de préciser aux participants que **cette évaluation est anonyme** et qu'il est important de répondre sincèrement pour permettre d'évaluer la qualité de l'atelier → Ne pas hésiter à écrire que l'on ne sait pas ou que l'on ne se sent pas capable.

1. Quel âge avez-vous ? .....

2. Quel est votre sexe ?  Femme  Homme

3. Où habitez-vous (nom de la ville ou du village) ? .....

4. Suivez-vous la série télévisée *C'est la vie !* ?  Oui  Non

5. Si oui, avez-vous vu :  La saison 1  La saison 2  Les 2 saisons

6. Pouvez-vous citer tous les actes qui, selon vous, sont des violences sexuelles ? .....

.....

.....

7. D'après vous, peut-on parler de violence sexuelle si la personne ne s'est pas défendue ?

Oui  Non

8. Quels conseils donneriez-vous à une personne qui a été victime de viol ? Pourquoi ? .....

.....

.....

9. Lisez attentivement les phrases ci-dessous, puis indiquez votre degré de confiance à accomplir ces actions en entourant le chiffre correspondant.

► 0 signifie : « Je suis tout à fait sûr·e que je n'y arriverai pas ».

► 5 signifie : « Je suis tout à fait sûr·e que je réussirai ».

Entourez le chiffre correspondant à votre réponse :

- |  |                       |
|--|-----------------------|
| a. Je suis capable de me confier à une personne de confiance et de me protéger en cas de violence sexuelle.          | 0   1   2   3   4   5 |
| b. Je suis capable de refuser un rapport sexuel (avec ma/mon partenaire ou un proche) si je ne le désire pas.        | 0   1   2   3   4   5 |
| c. Je suis capable d'aider une personne ayant été victime de viol et de l'orienter vers une prise en charge adaptée. | 0   1   2   3   4   5 |
| d. Je suis capable de reconnaître une situation de violence sexuelle et de la signaler.                              | 0   1   2   3   4   5 |

## À RETENIR !

- ▶ Les violences sexuelles consistent à obliger une personne à subir, à accomplir ou à être confrontée à des actes d'ordre sexuel sans son libre consentement.
- ▶ Les violences sexuelles recouvrent des actes et des situations très variés : viols, tentatives de viol, attouchements, harcèlement sexuel physique et/ou verbal, exploitation sexuelle, mariages forcés, ou encore mutilations génitales féminines.
- ▶ Dans la majorité des cas, les auteurs de violences sexuelles contre les filles sont leur ancien ou actuel mari, partenaire ou petit ami.
- ▶ Les rapports sexuels forcés peuvent survenir partout (y compris chez soi, dans sa famille ou dans les endroits considérés sûrs tels que les écoles ou les lieux de culte).
- ▶ Pour une part importante des jeunes filles, la première expérience sexuelle est non désirée ou forcée. Plus la femme est jeune au moment de sa première expérience sexuelle, plus il y a de chances que celle-ci ait eu lieu sous la contrainte.
- ▶ Les rapports sexuels forcés sont rarement protégés et présentent donc un risque accru de grossesses et de contraction du VIH/SIDA.
- ▶ Quels que soient le contexte ou les auteurs, les violences sexuelles constituent toujours une violation des droits humains. Elles sont toujours inacceptables et la victime n'est jamais coupable. Une tenue ou une attitude ne peuvent jamais justifier une violence sexuelle.
- ▶ Personne ne doit accepter de subir ou de laisser subir une forme quelconque de violence sexuelle, qu'elle provienne d'inconnu·e·s, d'ami·e·s, de professeur·e·s, ou de membres de sa famille.

## Que faire en cas de violence sexuelle

- ▶ Il est de la responsabilité de chacun·e de signaler tout cas de violence sexuelle.
- ▶ Parlez de l'agression subie (ou dont vous avez été témoin) à une personne de confiance ou à un·e professionnel·le.
- ▶ Cherchez de l'aide auprès des professionnel·le·s : services de santé, services sociaux, associations d'aide aux victimes, etc.
- ▶ Il est très important de recevoir des soins médicaux dans les plus brefs délais.
- ▶ **Lorsqu'il s'agit d'un viol, la victime doit se rendre le plus tôt possible (avant 72h = 3 jours) dans un centre de santé. Ce délai est primordial pour prévenir les IST (notamment le VIH/SIDA), empêcher la survenue d'une grossesse et fournir un certificat médico-légal.**
- ▶ L'accès à une écoute et des soins psychologiques rapides permet aussi de diminuer les conséquences psychologiques de l'agression.



